

PROTCOLE SANITAIRE MEUBLÉS & CHAMBRES D'HÔTES

Depuis le 11 mai, vous pouvez ouvrir votre hébergement à des fins touristiques pour des clients venant séjourner dans un rayon de moins de 100km de leur domicile, et à des fins professionnelles sur présentation d'une attestation du travailleur, dans la limite maximale de 10 personnes rassemblées leur attribuant au moins 4 m2 chacune.

Dans le contexte actuel de la crise sanitaire (qui durera au moins jusqu'au 23 juillet 2020, même si on ne peut qu'espérer que les mesures s'assouplissent d'ici là), vous devez mettre en place un protocole sanitaire, en informer en amont vos clients, en afficher les principes, et les appliquer. Repérez ci-dessous les mesures qui s'adapteront au mieux à votre structure. A l'exception des gestes barrières obligatoires, ces points ne sont que des recommandations, afin d'éviter la propagation du virus et d'assurer la sécurité de vos clients tout comme la vôtre.

Voici ce que vous pouvez indiquer et mettre en place :

« Parce que la santé de nos clients nous tient tout particulièrement à cœur, nous avons mis en place des mesures de prévention selon les recommandations gouvernementales. Voici nos engagements :

- *Vous accueillir en respectant la distanciation physique d'1 mètre ; sinon porter un masque, également des gants si je dois toucher vos biens personnels et donner accès à votre chambre/meublé.*
- *Vous rappeler à l'accueil et dans les différents espaces de vie les gestes barrières en les affichant.*
- *Respecter une distance d'1m (ou 1m50) entre le desk d'accueil et le client ; cette distance sera matérialisée au sol.*
- *Mettre à votre disposition dès votre arrivée du gel hydro-alcoolique ou un espace eau/savon/papier jetable afin de vous laver les mains.*
- *Vous assurer d'aucun croisement entre les clients, échelonnant les arrivées et décalant les départs.*
- *Nous laver les mains avant et après toute manipulation d'objets, linge, literie, vaisselle, etc. et ce au minimum toutes les 30 minutes.*
- *Désinfecter tous les supports après chaque client (clés, objets, espaces de rangement, lieu de paiement, cuisine, salle de bain, sanitaires, etc.) avec un produit détergent. Une attention particulière sera donnée au nettoyage des poignées, robinets, patères, poubelles, interrupteurs, distributeurs de papier et de savon.*
- *Ventiler les chambres pendant minimum 3 heures, sans l'occupation de client.*
- *Bloquer les chambres 1 journée (24 heures) après chaque client.*
- *Mettre à votre disposition des alèses et housses d'oreiller jetables.*
- *Vous assurer d'aucun croisement entre le linge propre et le linge sale, ce dernier lavé à haute température.*
- *Vous servir le petit-déjeuner en chambre uniquement (pour les Chambres d'Hôtes), avec gants et masque, à l'aide d'un « bon de commande » mis à votre disposition la veille. Les aliments seront sous cloche ou protégés par un film étirable ; le plateau de service sera préalablement désinfecté.*
- *Vous donner l'accès au spa, sauna, hammam, piscine, salle de sport, espace de jeux, 1 personne à la fois par créneau horaire, en mettant à votre disposition lingettes désinfectantes et surchaussures à usage unique. Le sol et les surfaces seront désinfectés entre chaque client. 1 heure sans client sera laissée entre chaque créneau d'occupation, afin de ventiler ces espaces. L'eau sera traitée conformément aux recommandations du vendeur de l'équipement concerné.*
- *Privilégier le paiement en ligne et vous adresser la facture par mail après votre séjour.*

Toute l'équipe se tient à votre disposition pour répondre à vos interrogations.